

Une société qui envisage une prise de contrôle devrait garantir qu'elle répondra à certaines conditions sociales et politiques. Si elle ne peut s'y engager, en sus de remplir les conditions touchant le milieu économique, la prise de contrôle devrait être refusée. Laissez-moi illustrer ce point. Si l'amendement en question est adopté et qu'une société qui songe à une prise de contrôle dans n'importe quel secteur industriel ne peut pas garantir que son activité ne sera pas subordonnée à la législation américaine ou à celle d'un autre pays, cette prise de contrôle ne doit pas s'effectuer. Cet aspect touche l'environnement politique canadien. Le ministre voudra bien sûr insérer au projet de loi cet aspect de l'amendement. Certes, de telles considérations devraient avoir autant d'importance que celles du milieu économique.

Voici un autre exemple. Si une prise de contrôle effectuée par une chaîne alimentaire étrangère ou une entreprise commerçante signifie que des centaines de petits hommes d'affaires canadiens seront éliminés, tels que les propriétaires d'épiceries de coin, de petites quincailleries ou de magasins de vêtements, dont quelques-uns ne sont pas négligeables, il faudrait interdire une telle prise de contrôle. Cet aspect de la question concerne le milieu social. Insérer le mot «social» au projet de loi signifierait que le Canada accorde, à sa façon, une grande valeur à un milieu social distinct. Ainsi, les petites entreprises ne seront pas constamment rognées, absorbées ou progressivement menées à la déconfiture. C'est ce qui a contribué à la destruction étendue du Canada rural. Depuis des décennies, des centaines d'hommes d'affaires modestes ont dû abandonner ce pays. Quand donc le ministre s'éveillera-t-il? Voilà deux raisons pour lesquelles il faudrait insérer les mots «politique et sociale» dans l'article 2 du projet de loi.

Voyons par hypothèse ce qui pourrait se produire si l'amendement était rejeté. L'étranger possède et contrôle en grande partie l'industrie des engrais chimiques. Il y a un certain nombre d'usines qui en fabriquent dans l'Ouest du Canada. L'étranger les possède, les contrôle et les dirige en grande partie, par des conseils d'administration qui sont situés dans d'autres pays. Cette industrie vend de l'engrais chimique fabriqué au Canada, emballé dans des sacs fabriqués au Canada, expédié par des chemins de fer canadiens, des usines de Medicine Hat, Edmonton et Brandon à divers endroits des États Unis où on en demande \$10 à \$25 moins cher la tonne qu'on ne le fait à l'agriculteur canadien, qui est voisin de l'usine.

Les agriculteurs canadiens, individuellement et collectivement, essayent d'améliorer leur milieu socio-économique en se groupant et en achetant leur engrais chimique en un point du Montana ou du Dakota-Nord. Par exemple, une compagnie du Dakota-Nord a garanti à un groupe d'agriculteurs canadiens la livraison de 300 tonnes, soit 6 wagons, à un prix qui est \$15 à \$20 la tonne inférieur à celui qu'ils devraient payer dans leur propre ville. Un wagon leur a déjà été livré, mais il en reste 5 autres. C'est pour le moins étrange. Autre exemple: Un cultivateur de Birch Hills, en Saskatchewan, a été au Montana, à 450 milles de chez lui, où il a acheté de l'engrais à un prix qui était \$20 la tonne inférieur à celui qu'il payait chez lui. Cet engrais a été fabriqué à Edmonton, à deux cents milles de chez lui.

Il va se produire d'autres mainmises dans l'industrie des engrais chimiques. Le ministre a besoin de notre amende-

[M. Benjamin.]

ment pour mettre une fin à ces mainmises exécutées par les industries internationales d'engrais chimique. Il serait alors en mesure de dire à ces sociétés que, si elles ne peuvent garantir la vente de ces produits aux Canadiens à un prix n'exédant pas celui auquel elles le vendent de l'autre côté de la frontière, qu'il ne leur permettra pas d'exécuter la mainmise. Cette question se rattache au milieu social et politique aussi bien qu'au milieu économique. On ne saurait dissocier ces trois aspects l'un de l'autre. Le ministre tente d'adoucir un peu la situation en disant que le milieu économique prime sur les autres. A mon avis, ils vont de pair.

Je constate avec regret, monsieur l'Orateur, que certains députés de l'opposition et la plupart des ministériels ne cessent de contribuer à la trahison de notre peuple. Je me sers de termes énergiques. A les voir prendre part à la trahison de notre nation, quoique inconsciemment et parfois même involontairement, nous sommes pris de gêne et de honte. Peut-être pour la première fois de son histoire est-il donné au Parlement de s'attaquer à cette question d'une telle importance et d'un tel intérêt pour les Canadiens à tous les niveaux, mais qu'en résulte-t-il? Le gouvernement fait ce pas tout court, chancelant et sans conviction.

L'hon. M. Pepin: C'est au moins quelque chose. Nous n'avions rien il y a deux semaines.

M. Benjamin: Loin de moi l'idée de recourir au nationalisme. Je désire terminer en exposant franchement mes vues et mes sentiments envers mon pays. Quelles que soient notre situation sociale, notre foi, notre origine ethnique, ainsi de suite, nous ressentons tous pour notre pays un amour profond. Nous ne passons pas notre temps à agiter le drapeau, à nous vanter et à nous réclamer sur les toits à la manière des peuples de bien d'autres pays, mais cela ne veut pas dire que cet amour n'existe pas. Ce n'est pas trop demander au gouvernement de faire plus qu'il ne le projette pour protéger notre souveraineté, pour que nous demeurions maîtres de notre économie et de notre milieu économique, social et politique. Nous formons une nation distincte dans un pays distinct, au point de vue géographique et social. Nous avons notre façon personnelle d'agir. Nos perspectives d'avenir permettent à tous les Canadiens de se croire des êtres spéciaux qui habitent un pays spécial. J'exhorte le ministre à adopter l'amendement de sorte que la dernière ligne de l'hymne national signifie réellement «O Canada, we stand on guard for thee.»

Des voix: Bravo!

• (1620)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je compatis vraiment avec le ministre lorsqu'il dit qu'il lui faut rester ici tout l'après-midi à écouter ce qui, je suppose...

L'hon. M. Pepin: Je ne peux monter la garde debout, mais je la monte assis.

M. Gleave: Le ministre dit qu'il monte la garde assis au lieu de debout. C'est parfait, à condition qu'il monte vraiment la garde. Ce que je lui reproche, c'est de ne pas monter la garde du tout, que ce soit debout, assis ou couché.